

Les espèces exotiques envahissantes

Les espèces exotiques envahissantes mettent en danger la biodiversité locale et provoquent diverses nuisances

Les animaux nuisibles ou envahissants : un péril pour la biodiversité locale

La CASA bénéficie d'un patrimoine naturel remarquable et d'une exceptionnelle biodiversité. Mais certaines espèces exotiques envahissantes viennent concurrencer ou détruire des espèces locales, à tel point qu'elles sont parfois déclarées nuisibles pour la biodiversité et qu'une lutte s'engage.

Des espèces menaçant la biodiversité locale

Une espèce exotique envahissante (EEE) est une espèce animale ou végétale non présente naturellement sur le territoire et dont l'introduction par l'homme, volontaire ou accidentelle, menace les équilibres écologiques et mettent en péril les habitats naturels ou les espèces locales.

Ces espèces provoquent des dégâts à notre environnement, notre santé et parfois même notre sécurité. Ces EEE sont le quatrième facteur de perte de biodiversité dans le monde après la disparition des milieux et des habitats, la surexploitation des ressources et les pollutions.

Une stratégie nationale pour lutter contre les envahisseurs

Face à ces risques, une Stratégie nationale relative aux espèces exotiques envahissantes a été définie pour protéger les écosystèmes et les espèces animales et végétales.

Elle est fondée sur la prévention, l'analyse des voies d'introduction et de propagation non intentionnelles des EEE, la mise en place de systèmes de surveillance et d'alerte et la mise en œuvre de plans de lutte spécifiques à certaines espèces.

La CASA engagée dans la lutte

La CASA a décidé de s'engager dans la lutte contre certaines de ces espèces particulièrement impactantes pour notre territoire et d'accompagner les communes dans leurs actions.

Elle mène des actions de sensibilisation et de coordination de lutte collective contre le charançon rouge du palmier, l'écureuil de Pallas, le frelon asiatique.

Cette lutte se fait sous le pilotage de l'Office Français pour la Biodiversité : <https://ofb.gouv.fr/> 

